

YUKON

CANADA

ORDER-IN-COUNCIL 2019/184

PLACER MINING ACT
and
QUARTZ MINING ACT

Pursuant to section 98 of the *Placer Mining Act* and section 15 of the *Quartz Mining Act*, the Commissioner in Executive Council orders

1 This Order amends the *Prohibition of Entry on Certain Lands (Peel Watershed Planning Region) Order*.

2 In section 3 the expression "January 1, 2020" is replaced with the expression "April 1, 2020".

Dated at Whitehorse, Yukon,
December 12, 2019.

YUKON

CANADA

DÉCRET 2019/184


LOI SUR L'EXTRACTION DE L'OR
et
LOI SUR L'EXTRACTION DU
QUARTZ

La commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 98 de la *Loi sur l'extraction de l'or* et à l'article 15 de la *Loi sur l'extraction du quartz*, décrète :

1 Le présent décret modifie le *Décret interdisant l'accès à certaines terres (Région d'aménagement du bassin hydrographique de la Peel)*.

2 À l'article 3, l'expression « le 1^{er} janvier 2020 » est remplacée par l'expression « le 1^{er} avril 2020 ».

Fait à Whitehorse, au Yukon,
le 12 décembre 2019.



Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon